

Les financements de l'e-santé en Belgique

LE PLAN E-SANTÉ 2.0 ET LA PLATE-FORME MYCARENET

Les Objectifs du plan e-santé 2.0 (2015-2018)



LE PAYSAGE DE L'E-SANTÉ EN 2019

POUR LE PRESTATAIRE DE SOINS

Tous les médecins généralistes disposeront d'un dossier médical informatisé (DMI) pour l'ensemble de leurs patients, publieront et tiendront à jour un Sumehr dans un 'coffre-fort' sécurisé (Vitalink, Intermed ou BruSafe).

Pour tous les autres professionnels de soins, un dossier patient informatisé (DPI) sera défini et ils pourront également publier et tenir à jour (certaines) informations issues de leur DPI dans les 'coffres-forts' sécurisés..

LE PAYSAGE DE L'E-SANTÉ EN 2019

POUR LE PATIENT

Le patient aura accès à toute information qui le concerne et qui sera disponible via les 'coffres-forts' et les HUB's.

La possibilité de mettre en place une plateforme consolidée permettant au patient de disposer de toute l'information au même endroit, qui mettrait des instruments d'analyse à disposition du patient ainsi que des instruments de 'traduction' lui permettant de mieux comprendre son dossier est à l'étude. Ceci contribuerait à la 'health literacy' du patient.

(Source www.plan-esante.be/)

Les 20 points d'action



Point d'action 1 : « DMG-DMI => Sumehr »

Point d'action 2 : DPI hospitalier

Point d'action 3 : Schéma de médication

Point d'action 4 : Prescription électronique

Point d'action 5 : Partager les données via le système hubs & metahub pour les hôpitaux généraux et universitaires

Point d'action 6 : Partager afin de Collaborer

Point d'action 7 : Établissements psychiatriques et autres et système hubs & metahub

Point d'action 8 : Instauration d'un instrument d'évaluation uniforme (BelRAI)

Point d'action 9 : "Incitants à l'utilisation"

Point d'action 10 : Accès aux données par le patient (PHR)

Point d'action 11 : Communication

Point d'action 12 : Formation et soutien ICT des dispensateurs de soins

Point d'action 13 : Réalisation d'une politique nationale de terminologie / Structuration de message / Standards

Point d'action 14 : Mycarenet

Point d'action 15 : Simplification administrative

Point d'action 16 : Traçabilité des Implants et des médicaments

Point d'action 17 : Utilisation généralisée de la eHealthBox et des données de dispensateurs de soins disponibles dans CoBRHA

Point d'action 18 : Inventaire et consolidation des registres

Point d'action 19 : Mobile Health

Point d'action 20 : Gouvernance, implémentation et monitoring e-Santé

(Source www.plan-esante.be/)

Rôle des autorités

Afin de réaliser les objectifs mentionnés ci-dessus, les autorités, tant fédérale que des entités fédérées, s'engagent à mettre en place

- une structure de gouvernance commune destinée à assurer une coordination politique et opérationnelle des différents points d'action du présent Plan d'actions
- un processus de monitoring permettant un suivi précis de l'implémentation des différents points d'action.

Les différentes autorités s'engagent également à s'informer mutuellement des différentes initiatives qu'elles prendraient en complément aux points d'action définis dans ce Plan.

(Source www.plan-esante.be/)

Gouvernance

Objectifs:

- Coordination des actions prévues dans le plan d'actions
- Sécurité des données, respect de la vie privée, caractère utilisable et convivial des applications
- Clarté dans les responsabilités juridiques
- Accompagner et coordonner le processus de déploiement des points d'action du plan, et identifier les points difficiles

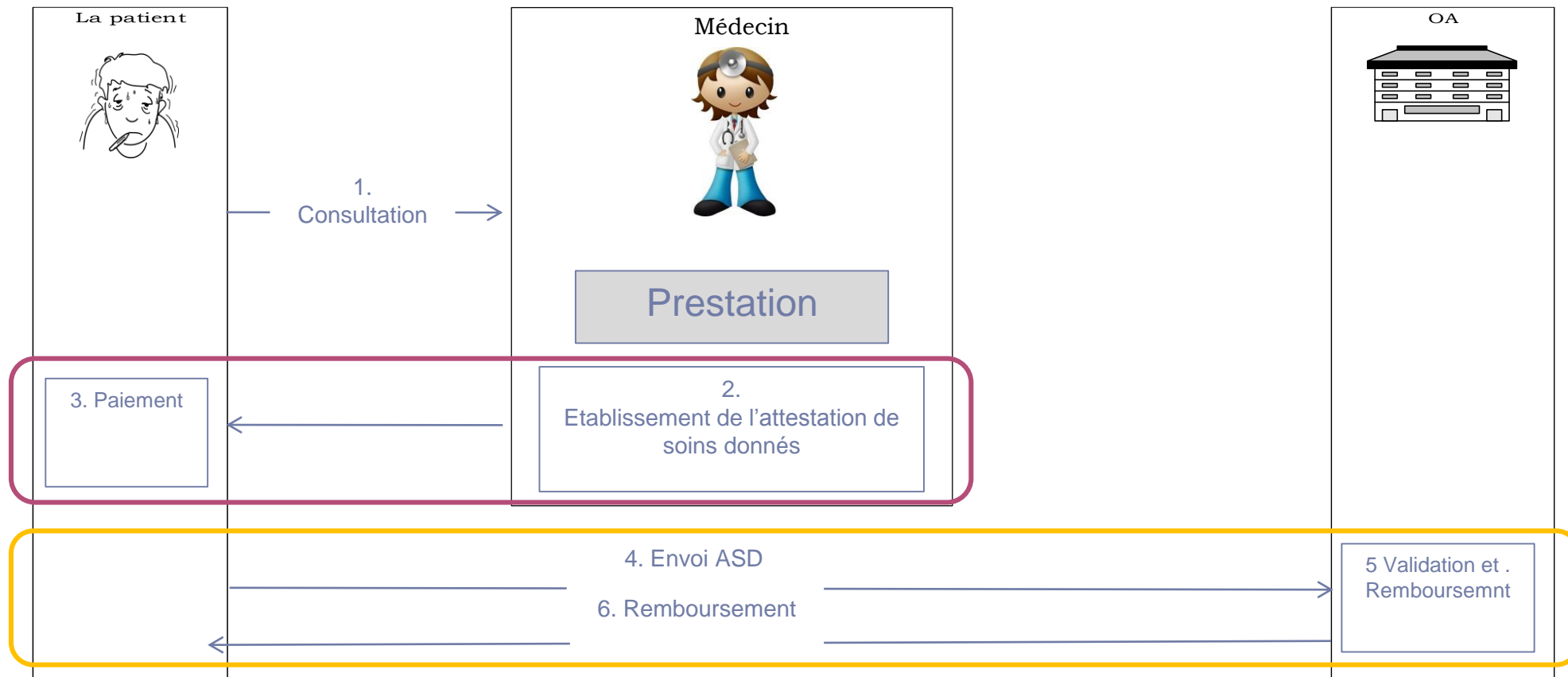
(Source www.plan-esante.be/)

La plateforme MyCareNet

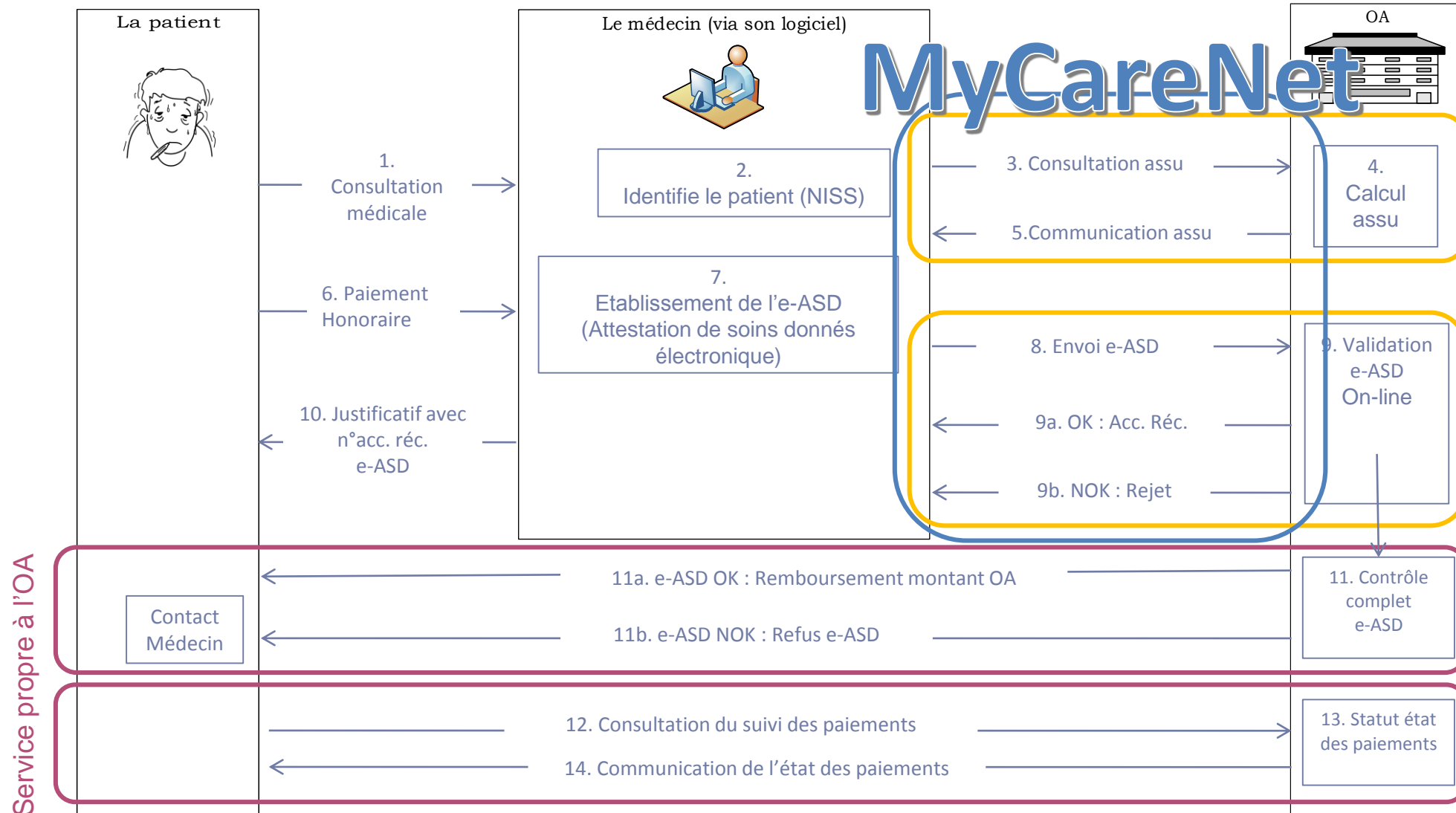
POINT D'ACTION 14

Facturation médecine ambulatoire

Paie ment Comptant (Processus papier)

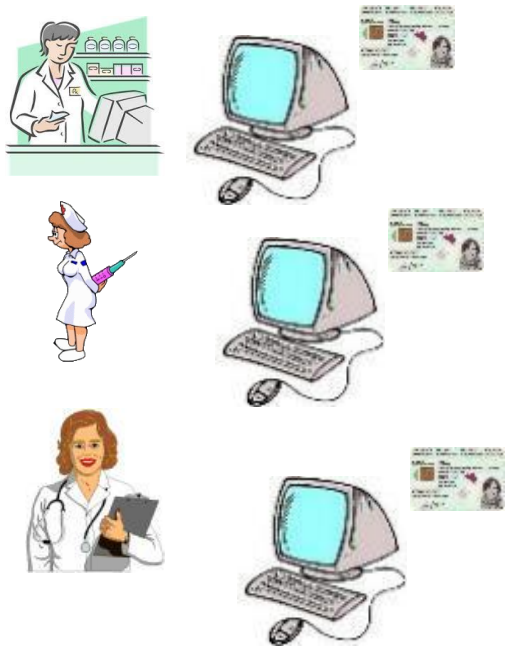


A partir de janvier 2018 (eAttest)



MyCareNet

Prestataires de soins



Services
Généraux



Organismes
Assureurs



Autres
Fournisseurs de
services

Les acteurs dans les services MyCareNet

- (Patients)
- Prestataires de soins utilisent les services pour
 - Facturer des soins aux Organismes Assureurs
 - Consulter des données medico-administratives (assurabilité, statut BIM, détenteur DMG...)
 - Demander et consulter des accords médicaux
 - ...
- Firmes de logiciels pour prestataires
 - Développent les logiciels des prestataires
 - Assurent le support
- Organismes Assureurs
 - Assurent le développement et la maintenance de la plate-forme (et de leur IT interne Back et Front Office)
 - Assurent le support (technique et business)
- Services publics (INAMI)
 - Participent à la définition des priorités
 - Supportent une partie de coûts
 - ...
- Plate-forme eHealth
 - Offre les service de base (authentification, user management, encryption, etc)

Le financement des services MyCareNet

	Prestataires	Firmes de Logiciels	Organismes Assureurs	INAMI/e-Health
Coûts	<ul style="list-style-type: none"> - Matériels/logiciels - Formations <p>Licences des logiciels très variables (750€-1500€/an)</p>	<p>Développements Support des logiciels prestataires</p>	<p>Plateforme <u>MyCareNet</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Développements et évolutions IT (1M€ + 200k€/an) 2) Cellule du CIN (5FTE) 3) Support (2,5FTE) 4) Opération (3M€) 	<p>Plateforme e-Health</p>
Financement	Privé	Privé (*)	Mixte	Public
Interventions	<p>Primes télématiques de 800€ à 5.000€ en 2016</p>	<p>Support CIN/INAMI pour les homologations (2FTE) (*) L'INAMI met certaines fonctions à disposition via un portail</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Développement sur fonds propres des Mutualités 2) Coûts opérationnels via INAMI 	<ul style="list-style-type: none"> - 99% INAMI - 1% SPF Santé Publique

